



**délibération n° C2023-028**  
**du comité syndical**  
**Séance du 30 juin 2023**  
Appel d'offres de la CRE projet de  
Landivisiau

Nombre de délégués en exercice : 71  
Nombre de délégués présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 11  
Nombre de votants : 52

Le trente juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

**Secteur d'ABERS/IROISE :** François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENNEC (Ploudalmézeau) reçu pouvoir de Gildas FOREST (Brélès), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) reçu pouvoir de Rémy LE COZ (Plouhinec), Patrick TANGUY (Le Juch)

**Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) reçu pouvoir de Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodien), Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau)

**Secteur de MORLAIX :** Gilles CREACH (Taule) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou) François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Alban LE ROUX (Carantec), **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil) **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnect), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), René ROCUET (Saint-Evarzec) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez) reçu pouvoir de Michel TANGUY (Trégunc), Jacques RANNOU (Rosporden) reçu pouvoir de Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

**Excusés :** Rémy LE COZ, Denis SALAUN, Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN, Gildas FOREST, Jean JEZEQUEL, Hervé JEZEQUEL, Nathalie BERNARD, Alban LE ROUX, Yvon POULIQUEN, Michel BUREL, Cyril DROGUET, Stéphane LE DOARE, Michel TANGUY, Denis MAO, Gilbert MIOSSEC.

**Assistaient en outre :** Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

## Appel d'offres de la CRE projet de Landivisiau

### Délibération N° C2023-028

Le plan d'action en faveur des énergies renouvelables de la France prévoit d'augmenter les capacités en énergies photovoltaïques sur le territoire national.

Afin de répondre à ces objectifs, le système de soutien au développement de l'électricité photovoltaïque est basé sur un système de tarifs d'achat ajustables chaque trimestre pour les projets de moins de 100 kWc, et sur un système d'appels d'offres pour les projets de plus de 100 kWc.

Le Président rappelle les conditions de l'appel d'offre initié par la Cré. Sont éligibles les installations photovoltaïques au sol de puissance strictement supérieure à 500 kWc pour les projets sur terrains correspondant au cas 3 du cahier des charges.

A cet effet, le SDEF souhaite répondre à cet appel d'offre pour proposer le projet se situant sur les communes de Landivisiau (parcelles ZI 16, ZI 101) et de Guiclan (parcelles ZH 01, ZH 02 et ZH 12). Il se trouve au sud de la route nationale N12 Brest-Rennes, à 200 mètres à l'ouest du lieu-dit « Pen Ar C'hoat ».

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Puissance installée	4,4 MWc
Surface de panneaux	21 697 m <sup>2</sup>
Nombre de modules	10 476
Orientation	15°
Azimut	0°
Dimension des tables	3V9 10.34x6.59 mètres (Horizontal x vertical)
Hauteur des tables	2.83 mètres
Espacement des tables	3.25 mètres

Superficie du poste	26 m <sup>2</sup>
Dimension	8,72x2,95x2,75 Voir PC en annexe
Couleur	RAL 7003
Places de stationnement	2 places
Citerne souple	120 m <sup>3</sup> (12x7,5x1,6)
Largeur piste périphérique	4 mètres
Hauteur clôture	2,5 mètres
Couleur clôture	Vert

En conséquence pour poursuivre la mise en œuvre de ce projet et permettre l'installation de cette centrale, le SDEF souhaite donc pouvoir répondre aux consultations lancées par la CRE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- autorise le Président à engager le SDEF et à candidater à toutes consultations initiées par la Cré ayant pour objet la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'Énergie solaire,
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à une telle candidature,
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires en cas d'attribution,
- autorise le Président à engager tous les moyens techniques et financiers utiles pour parvenir à la réalisation de ces projets.

**Le 05 juillet 2023**

**Antoine COROLLEUR,**  
**Président du SDEF**

**Pierrot BELLEGUIC**  
**Secrétaire de séance**

